

## Tarifs Course Nature des Vaseix 2022

- Course Nature 10km : **10€** (12€ sur place le jour de la course)
- Marche Nordique 10km : **10€** (12€ sur place le jour de la course)
- Randonnée pédestre : **4€** (5€ sur place le jour de la course)

## Règlement Course Nature des Vaseix 2022

**Epreuve / horaires :** Cette manifestation est organisée par l'association Verneuil Oxygène (affiliation FFA).

**Trois épreuves sont au programme :**

- une course nature de 10km chronométrée (100% chemins) : départ 9h30
- une marche nordique de 10km chronométrée sur le même parcours : départ 9h40
- une randonnée pédestre de 8km : départ 9h45

**Participation :** La participation implique l'acceptation du présent règlement.

La course de 10km ainsi que la Marche Nordique sont ouvertes à tous, licenciés ou non, âgés d'au moins 16 ans. Les mineurs doivent obligatoirement avoir une décharge parentale.

**Ces épreuves sont ouvertes :**

- aux licenciés FFA, UFOLEP, à jour de leur licence avec la mention "course à pied en compétition" ou "athlétisme en compétition"
- aux non licenciés ayant fourni un certificat médical de moins de 1 an (photocopie acceptée) avec la mention "Non contre-indication à la course à pied en compétition"
- la randonnée pédestre est ouverte à tous (4€ de participation)

**Inscriptions : Limitées à 600 dossards.** Les détails nécessaires pour les inscriptions et leur suivi seront publiés dès que les inscriptions seront ouvertes.

Des inscriptions sont possibles le samedi 17 septembre de 14h à 18h au lycée des Vaseix, ou le jour de l'épreuve le dimanche 18 septembre de 7h00 à 9h00 (tarifs majorés uniquement pour les inscriptions le jour de la course).

**Retrait des dossards :** sur place la veille de l'épreuve, soit le samedi 17 septembre de 14h à 18h au lycée des Vaseix, ou le jour de l'épreuve le dimanche 18 septembre de 7h00 à 9h00.

**Chronométrage :** Le chronométrage est assuré par la société SPORTIPS via des puces électroniques à usage unique placées sur le dossard.

**Classement et récompenses :** Seront récompensés les 3 premiers hommes et 3 premières femmes scratch pour la Course Nature et la Marche Nordique ainsi que les premiers de chaque catégorie pour la Course Nature.

**Droit à l'image :** Du fait de leur inscription, tous les concurrents donnent à l'organisation le droit d'utiliser toute photo concernant l'épreuve sur laquelle ils apparaissent dans le cadre de la promotion de celle-ci.

**Ravitaillement :** Plusieurs postes de rafraîchissements seront mis à disposition au départ - à mi-parcours (5 km) et à l'arrivée.

**Balisage :** Afin de préserver l'environnement, aucun balisage au sol ne sera effectué. Le balisage se fera à l'aide de petites pancartes et de jalons de rubalise accrochés aux arbres.

**Assurance :** L'organisation a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile couvrant les participants,

les jaloneurs et organisateurs. Il est conseillé aux participants non licenciés d'être également couverts par une assurance personnelle.

**Sécurité :** La sécurité sera assurée par des signaleurs placés tout le long du parcours. L'assistance médicale sera assurée par un médecin. Tout participant a l'obligation de signaler un coureur en difficulté au signaleur le plus proche. Tous les signaleurs sont dotés d'un téléphone portable. Les vélos accompagnateurs ne seront pas autorisés.

**Cession de dossard:** Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sauf avec l'accord de l'organisation. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

**Remboursement:** Il vous est possible de vous faire rembourser votre inscription uniquement sur présentation d'un certificat médical de médecin le jour de la remise des dossards

**Annulation :** En cas d'annulation pour des raisons météorologiques diverses suite à un arrêté préfectoral, les engagements ne seront pas remboursés mais resteront valables pour l'édition suivante.

#### **GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION**

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options. Repas, navette...) sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (remboursements, report...)

Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.